

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mars 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël
dans Jérusalem-est occupée
et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettres identiques datées du 8 mars 2002, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Israël, puissance occupante, a sauvagement intensifié sa sanglante et barbare campagne militaire contre le peuple palestinien sous son occupation. Avec cette escalade des crimes de guerre, du terrorisme d'État et des violations des droits de l'homme par Israël contre le peuple palestinien, le bilan des morts et des blessés parmi les Palestiniens, y compris les enfants, ne cesse de s'alourdir. L'intensification des agressions s'inscrit dans le droit fil de la décision déclarée par le Premier Ministre israélien d'accentuer l'usage de la force contre le peuple palestinien en vue de le soumettre à la puissance occupante.

En moins de 24 heures, depuis la lettre que je vous ai adressée hier, au moins 40 Palestiniens ont été tués dans l'ensemble du territoire palestinien occupé par les forces d'occupation israéliennes et plus de 100 d'entre eux ont été blessés, nombre desquels grièvement. De fait, plusieurs des personnes mortes ont été privées de soins, les forces israéliennes ayant continué d'empêcher les ambulances et le personnel médical de porter secours aux blessés. Parmi les nombreux Palestiniens tués aujourd'hui, on compte deux enfants, une mère de cinq enfants, un médecin, un auxiliaire médical et un général des Services de sécurité nationale palestiniens.

C'est à la force excessive, aveugle et meurtrière déclenchée par les forces d'occupation israéliennes à l'occasion de nombreuses attaques contre des camps de réfugiés, villages, villes et localités palestiniens aujourd'hui, que l'on doit ces toutes dernières victimes palestiniennes. Procédant par des attaques par air, mer et terre, les forces d'occupation ont fait usage de tous types d'armements lourds dans leur arsenal meurtrier (mitrailleuses, chars, hélicoptères de combat, canonniers, avions de chasse, etc.). En particulier, les forces d'occupation israéliennes n'ont cessé de bombarder les installations de sécurité et de police de l'Autorité palestinienne sur toute l'étendue du territoire occupé.

Nombre des attaques perpétrées aujourd'hui par les forces d'occupation font suite aux incursions persistantes dans les zones sous contrôle palestinien. Outre les massacres et la destruction de leurs biens, de nombreux Palestiniens ont été victimes d'enlèvement par les forces d'occupation israéliennes lors de ces raids. De plus, l'armée israélienne continue d'occuper la ville de Tulkarem et le camp de réfugiés de Tulkarem ainsi que la ville de Bethléem et les villes et camps de réfugiés environnants, dont Beit Jala, Beit Sahour et les camps de Deheisheh et Aida. Les forces d'occupation n'ont également cessé de faire des incursions partout dans la bande de Gaza, en particulier dans le camp de réfugiés de Khan Yunis et la zone avoisinante, y compris le village de Khuzza, qui a essuyé la plus lourde perte en vies humaines aujourd'hui.

Outre les raids et attaques perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, le peuple palestinien a également été la cible d'actes de violence perpétrés par les colons israéliens illégaux. Au moins 12 de ces colons armés ont semé la terreur dans le village de Huwara, non loin de Naplouse, ouvrant le feu et attaquant des maisons à coups de pierres, blessant au moins quatre Palestiniens et causant des dégâts à une mosquée et un dispensaire. Les forces israéliennes présentes alors n'ont rien fait pour mettre fin aux agissements des colons.

À mesure que l'agression israélienne contre le peuple palestinien continue de s'intensifier dans toutes ses formes, la situation dans le territoire palestinien occupé ne cesse de se détériorer gravement, menaçant de sombrer dans le chaos et de déstabiliser l'ensemble de la région. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, a le devoir de prendre des mesures pour empêcher que la situation ne se détériore encore et préserver la paix et la sécurité internationales. Chaque jour qui passe sans que le Conseil de sécurité ne prenne de décision, le bilan des pertes en vies humaines s'alourdit et la tragédie s'accroît. C'est pourquoi, nous en appelons une fois de plus au Conseil de sécurité pour qu'il prenne d'urgence les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé.

La présente lettre vient s'ajouter aux 105 lettres ci-après que je vous ai déjà adressées du 29 septembre 2000 au 7 mars 2002 au sujet de l'escalade de la crise et de la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; A/ES-10/75-S/2001/352; A/ES-10/76-S/2001/372; A/ES-10/79-S/2001/418; A/ES-10/80-S/2001/432; A/ES-10/81-S/2001/447; A/ES-10/82-S/2001/463; A/ES-10/83-S/2001/471; A/ES-10/84-S/2001/479; A/ES-10/85-S/2001/486; A/ES-10/86-S/2001/496; A/ES-10/87-S/2001/504; A/ES-10/88-S/2001/508; A/ES-10/89-S/2001/544; A/ES-10/90-S/2001/586; A/ES-10/91-

S/2001/605; A/ES-10/92-S/2001/629; A/ES-10/93-S/2001/657; A/ES-10/94-S/2001/669; A/ES-10/95-S/2001/686; A/ES-10/96-S/2001/697; A/ES-10/97-S/2001/708; A/ES-10/98-S/2001/717; A/ES-10/99-S/2001/742; A/ES-10/100-S/2001/754; A/ES-10/101-S/2001/783; A/ES-10/102-S/2001/785; A/ES-10/103-S/2001/798; A/ES-10/104-S/2001/812; A/ES-10/105-S/2001/814; A/ES-10/107-S/2001/821; A/ES-10/108-S/2001/826; A/ES-10/111-S/2001/880; A/ES-10/112-S/2001/918; A/ES-10/114-S/2001/928; A/ES-10/115-S/2001/932; A/ES-10/116-S/2001/941; A/ES-10/117-S/2001/971; A/ES-10/118-S/2001/989; A/ES-10/119-S/2001/991; A/ES-10/121-S/2001/1007; A/ES-10/122-S/2001/1024; A/ES-10/123-S/2001/1036; A/ES-10/124-S/2001/1084; A/ES-10/125-S/2001/1092; A/ES-10/126-S/2001/1118; A/ES-10/128-S/2001/1149; A/ES-10/129-S/2001/1166; A/ES-10/133-S/2001/1239; A/ES-10/134-S/2001/1261, A/ES-10/136-S/2002/18; A/ES-10/137-S/2002/39; A/ES-10/138-S/2002/48; A/ES-10/139-S/2002/58; A/ES-10/140-S/2002/89; A/ES-10/141-S/2002/95; A/ES-10/142-S/2002/102; A/ES-10/143-S/2002/121; A/ES-10/144-S/2002/142; A/ES-10/145-S/2002/146; A/ES-10/146-S/2002/165; A/ES-10/147-S/2002/175; A/ES-10/148-S/2002/182; A/ES-10/149-S/2002/190; A/ES-10/150-S/2002/214; A/ES-10/151-S/2002/223; A/ES-10/152-S/2002/232; A/ES-10/154-S/2002/242; et A/ES-10/155-S/2002/248). J'ai le profond regret de vous informer que 40 Palestiniens ont été tués aujourd'hui par les forces d'occupation israéliennes. (Le nom des martyrs figure en annexe à la présente lettre.) Leur mort porte à 1 053 le nombre des Palestiniens, y compris hommes, femmes et enfants, tués depuis le 28 septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 8 mars 2002, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Nom des Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem*
(vendredi 8 mars 2002)**

1. Salman Ibrahim Al-Dibs
2. Sa'ed Soud Eid
3. Ibrahim Al-Araj
4. Ma'moun Abed Qudeh
5. Bassam Abed Aker
6. Wael Mohammed Awaad
7. Awad Ahmed Najarma
8. Ibrahim Mohammed Agha
9. Général Ahmed Mufrij Abu Hamid
10. Moussa Suliman Al-Najjar
11. Baker Hussein Al-Najjar
12. Ashraf Suliman Al-Najjar
13. Aref HarezAllah
14. Riad Al-Qasas
15. Ayman Ibrahim Abu Tair
16. Marwan Salman Abu Mutlaq
17. Ibrahim Yehia Abu Daqa
18. Khaled Ibrahim Qudeh
19. Hussam Shehdah Abu Teir
20. Riad Salim Abu Reideh
21. Mohammed Abu Rujehleh Qudeh
22. Mohammed Tawfiq Abu Reideh
23. Ehab Abdel Karim Ismail
24. Mahmoud Shihdeh Qudeh
25. Khalil Abed Qudeh
26. Hamed Qudeh
27. Fayeze Qudeh
28. Mohammed Ahmed Abu Ghoseh
29. Saeed Shalael
30. Samer Younes
31. Eid Abu Obeid
32. Hany Radwan Ashour
33. Ziad Jarad
34. Khaled Naief KheirAllah
35. Mohammed Ma'moun Fayeze Abu Ali (10 ans)
36. Ahmed Abu Tammam

* Le nombre total des Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 est de 1 053.

37. Bilal Abu Hashem Rajab
 38. Mahmoud Rassem Abaas
 39. Mohammed Sidqi Nassar
 40. Yehia Jameel Odeh
-